

# Plan de vigilance 2023



**BUT**

vos  
envies  
sans  
attendre

**BUT s'est engagé depuis sa création à démocratiser l'accès à l'ameublement, l'équipement et la décoration des intérieurs au plus grand nombre. En tant que premier réseau français d'équipement de la maison et acteur majeur de l'ameublement, l'enseigne est également consciente des impacts environnementaux, sociaux et économiques potentiels liés à son activité. Notre objectif est de transformer en profondeur notre modèle pour contribuer à l'indispensable transition vers l'habitat durable.**



# Contexte réglementaire

Conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, BUT met en œuvre un Plan de vigilance relatif à ses activités, celles de ses fournisseurs et de ses sous-traitants avec lesquels une relation commerciale est établie.

Ce Plan de vigilance vise à identifier, prévenir et atténuer les risques liés aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes, ainsi qu'à l'environnement.

Le Plan de vigilance se constitue de 6 volets :

- **Une partie introductive** détaillant des éléments de contexte tels que la gouvernance, le périmètre et le manifeste ;
- **Des cartographies de risques**, visant à identifier, analyser et hiérarchiser les risques associés aux différentes activités de l'enseigne ;
- **Des procédures d'évaluation régulière** de la situation des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;
- **Des actions adaptées** d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves ;
- **Un mécanisme d'alerte** et de recueil des signalements ;
- **Un dispositif de suivi** des mesures et d'évaluation de leur efficacité.

# Manifeste

---

BUT ambitionne d'être la référence de l'équipement de la maison accessible à tous et plus respectueux de l'environnement. En tant que distributeur de meuble, décoration et d'électroménager, BUT est conscient de sa responsabilité envers la société et son environnement et des conséquences engendrées par ses activités. Un comité RSE a été constitué afin de diffuser et d'intégrer la démarche RSE dans l'ensemble des activités, internes et externes de l'enseigne. L'approche du devoir de vigilance s'inscrit et contribue pleinement à cette stratégie.

Pour anticiper et accompagner les changements de notre société, nous nous appuyons notamment sur des textes et principes directeurs :

- Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Les principes énoncés dans les conventions de l'OIT
- La Déclaration tripartite de l'OIT
- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Les principes du Pacte Mondial des Nations Unies contenant la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les Objectifs de Développement Durable (17 ODD)

Chacune des actions de BUT est guidé par une volonté de développer durablement l'enseigne. Si l'ancrage local et la solidarité sont des marqueurs forts de notre ADN, nous nous sommes aussi engagés à participer et à soutenir la préservation des forêts, le déploiement de l'économie circulaire, le respect de la diversité ou encore l'égalité des chances.

Dans une volonté de transparence sur les défis à relever, nous avons pensé ce second Plan de vigilance comme un état des lieux rendant compte de nos pratiques actuelles et des axes d'amélioration que nous avons identifiés.

Nous y relatons les méthodes suivies, les politiques, actions et mesures déjà mises en œuvre, ainsi que les mesures additionnelles prises dans le cadre du devoir de vigilance.

Ce Plan de vigilance, élaboré en collaboration avec les parties prenantes de l'enseigne, fait l'objet d'une mise à jour annuelle afin de documenter les actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves mises en place, leurs résultats et leur suivi. Les cartographies des risques seront, quant à elles, mises à jour intégralement tous les quatre ans afin de tenir compte des évolutions de l'activité.

# Sommaire

## Avant-propos

PAGE 02

## Contexte réglementaire

PAGE 03

## Manifeste

PAGE 04

## Sommaire

PAGE 05

## 1 Cadre du Plan de vigilance

PAGE 06

### 1.1

#### Contexte & périmètre du Plan de vigilance

1.1.1. Présentation de l'enseigne BUT

1.1.2. Présentation du périmètre du Plan de vigilance

PAGE 06

### 1.2

#### Gouvernance du Plan de vigilance

PAGE 07

## 2 Cartographie des risques

PAGE 07

### 2.1

#### Cartographie des risques liés aux approvisionnements (achats)

PAGE 07

### 2.2

#### Cartographie des risques internes

PAGE 09

### 2.3

#### Cartographie des risques Marketplace

PAGE 10

### 2.3

#### Analyse & hiérarchisation des risques

PAGE 10

## 3

### Procédures d'évaluation régulière et mesures d'atténuation des risques et prévention des atteintes graves

PAGE 11

#### 3.1

##### Cadres de références généraux

3.1.1. Code de conduite des affaires et de vigilance : un cadre pour les parties prenantes internes

PAGE 11

3.1.2. Charte RSE : un cadre d'engagement pour les parties prenantes externes

PAGE 12

#### 3.2

##### Mesures d'atténuation et prévention des risques et atteintes graves envers l'environnement

PAGE 13

3.2.1. Relatives aux risques internes (sur les sites BUT)

PAGE 13

3.1.2. Relatives aux risques achats

PAGE 16

#### 3.3

##### Mesures d'atténuation et prévention des risques et atteintes graves envers les droits humains, la santé et la sécurité

3.3.1. Relatives aux risques internes (sur les sites BUT)

PAGE 20

3.1.2. Relatives aux risques achats (sur la chaîne d'approvisionnement, les produits)

PAGE 23

#### 3.4

##### Mesures d'atténuation et prévention des risques et atteintes graves liés à la marketplace

PAGE 25

## 4

### Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

PAGE 26

## 5

### Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre & évaluation de leur efficacité dans le cadre du Plan de vigilance

PAGE 30



# 1.1 Contexte & périmètre du Plan de vigilance

## 1.1.1. Présentation de l'enseigne BUT

BUT appartient équitablement à WM Holding (Société Associée au groupe XXXLUTZ) et au fonds d'investissement américain CD&R via la société Mobilux dont Conforama est également devenu une filiale en 2022.

€  
**2,5 Mds**  
DE CA TTC  
EN 2023

👤  
**9 000**  
SALARIÉS  
(DONT 2 000 DANS  
LES MAGASINS  
FRANCHISÉS)

🏪  
**342**  
MAGASINS

🏪  
**213**  
MAGASINS  
INTÉGRÉS

🏪  
**129**  
MAGASINS  
FRANCHISÉS  
(13 DANS LES DROM COM  
+ 3 À L'INTERNATIONAL)

🗺️  
**RÉPARTITION**  
EN FRANCE  
ET LES DROM COM

🏢  
**2**  
PÔLES  
(ET 4 PLATEFORMES)  
LOGISTIQUES SITUÉS  
EN FRANCE

### Notre chaîne d'approvisionnement produits :

- ▶ NOS PRODUITS : MEUBLE, DÉCORATION, ÉLECTROMÉNAGER
- ▶ NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT :

**Les usines rang 2,3, 4 :**  
Les usines de rang 2, 3, 4 ... sont les sous-traitants des fournisseurs de rang 1 (référencés par l'enseigne et livrant le produit fini) qui approvisionnent de la matière première, des composants ou encore des produits semi-finis.

**500**  
FOURNISSEURS  
ACHATS DIRECTS  
(achats de produits)

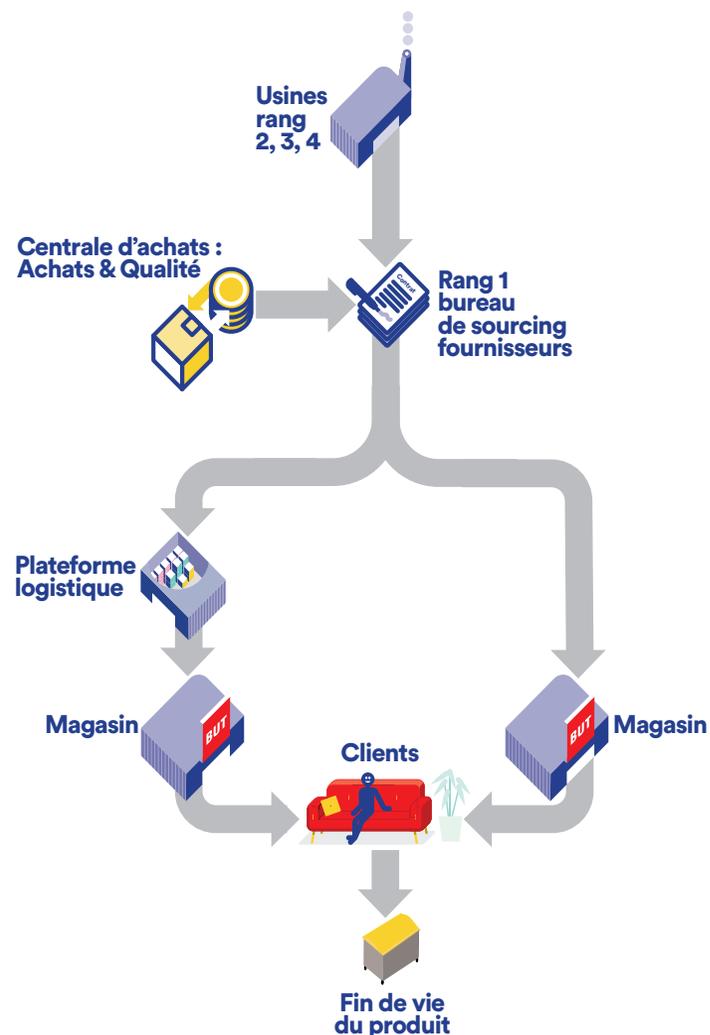
DONT

**230**  
FOURNISSEURS  
EN ASIE SUR 2023.

**4 400**  
FOURNISSEURS  
ACHATS INDIRECTS  
(achats de biens et de  
service nécessaires au bon  
fonctionnement de l'entreprise)

DONT

**95%**  
SONT SITUÉS EN FRANCE



## 1.1.2. Présentation du périmètre du Plan de vigilance

Le périmètre de ce Plan de vigilance porte sur les activités de l'enseigne BUT, de ses fournisseurs et sous-traitants. En qualité de holding, Mobilux et ses autres filiales (telles que Conforama) ne sont pas concernées par ce présent plan.

Les activités de BUT impliquent :

- **Les bureaux de l'enseigne** faisant référence au siège social ainsi que les 2 centres de services partagés (centres de comptabilité),
- **Les 233 magasins** intégrés,
- **Les 2 pôles** logistiques,
- **Les chaînes d'approvisionnement** liées aux achats directs et indirects.

Bien que les franchisés ne soient pas couverts dans ce périmètre à date, l'objectif sera de les intégrer progressivement à moyen terme que ce soit dans l'analyse des risques associés ou dans les plans d'actions dédiés pour y remédier. Ainsi, les produits achetés indépendamment par les magasins franchisés ne sont pas non plus intégrés au périmètre d'analyse de ce Plan de vigilance. BUT a également la volonté de communiquer et de véhiculer ses engagements au-delà de ses activités directes.

**Dans ce Plan de vigilance lorsque les mots "nous" ou "BUT" sont utilisés, c'est en référence à ce périmètre.**



## 1.2 Gouvernance du Plan de vigilance

Indépendamment du comité RSE, le Plan de vigilance est piloté et engagé par la Direction RSE et fait l'objet d'une gouvernance spécifique à travers l'existence d'un **comité devoir de vigilance**. Celui-ci rassemble les différents secteurs d'activité de BUT et est constitué de :

- **la Direction RSE**
- **la Direction Qualité avec son directeur, le responsable qualité ameublement et politique bois, la responsable qualité Décoration, le responsable qualité Électro-ménager.**
- **le responsable prévention des risques**
- **le directeur audit interne**
- **la responsable des relations sociales**
- **le directeur des opérations logistiques**
- **la directrice achats indirects**

La diversité et la représentativité des membres de ce comité permettent de constituer un Plan de vigilance détaillé basé sur les connaissances techniques et opérationnelles des experts métiers. Le comité est impliqué à chaque étape clé : de la définition des risques à la mise en œuvre des plans d'action.

Le comité devoir de vigilance se réunit une fois par an afin d'établir un suivi des mesures mises en œuvre et d'intégrer de nouveaux plans d'action dans le but de prévenir les risques et atteintes nouvellement détectés.



2

# Cartographie des risques

Afin d'obtenir une analyse plus fine des risques d'atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité de personnes, et à l'environnement, trois cartographies des risques (achats, interne et marketplace) ont été réalisées. Elles permettent d'identifier plus aisément les spécificités de nos différentes activités présentant des contextes et des risques de natures très différentes. Cette distinction offre la possibilité d'adapter nos plans d'action compte tenu de chacune de nos activités.

## 2.1 Cartographie des risques liés aux approvisionnements (achats)

Les risques internes (au sein de BUT) et les risques achats sont analysés séparément car la nature même des risques diffère. Cette distinction permet de proposer des plans d'action pertinents et adaptés aux risques spécifiques identifiés.

La **cartographie achat** détaille les risques liés aux enjeux de Développement Durable liés aux produits et services achetés par l'enseigne. L'objectif est d'identifier les familles d'achats les plus exposées pour orienter les prises de décision.

### MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES RISQUES :

**1 | Groupement des catégories de produits et services :** les familles de produits pouvant présenter des enjeux environnementaux et sociaux relativement similaires ont été regroupées en vue de faciliter l'analyse et le suivi des plans d'action. Ce travail de regroupement a été réalisé sur la base des matières premières principales des produits commercialisés (notamment bois, plastique, verre...). Le pays de provenance du produit a également été pris en compte dans l'analyse.

Les différentes catégories ont été analysées dans une approche cycle de vie en étudiant les risques de l'extraction/production de la matière première à la fin de vie du produit.

### CATÉGORIES ANALYSÉES :

ACHATS DIRECTS					
BOIS / PANNEAUX À BASE DE BOIS	COTON	PLASTIQUE	MATIÈRES MINÉRALES	MATIÈRES VÉGÉTALES	MATIÈRES SYNTHÉTIQUES (TEXTILE)
VERRE	MÉTAUX FERREUX	MÉTAUX NON FERREUX	CUIR	EMBALLAGES	AMPOULES ET LED
ACHATS INDIRECTS					
DE SERVICES : <ul style="list-style-type: none"> <li>• PRESTATIONS INTELLECTUELLES : SUR SITE ET À DISTANCE</li> <li>• PRESTATIONS NOMADES : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, GARDIENNAGE, MAINTENANCE, ÉVÉNEMENTIEL (ALIMENTAIRE, LOCATION DE SALLE, MOBILIER)</li> <li>• HYGIÈNE MÉNAGE</li> </ul>					
PRODUITS D'HYGIÈNE	FOURNITURES DE BUREAU	OUTILS DE COMMUNICATION	ÉLECTRICITÉ	VÉHICULES	MATÉRIELS INFORMATIQUES

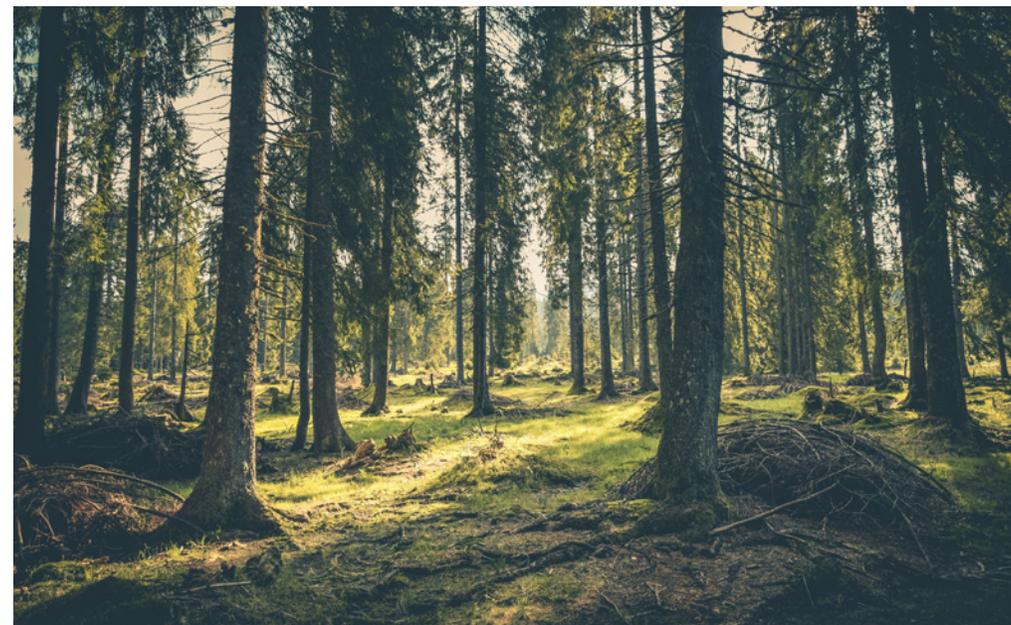
**2 | Identification des pratiques déjà existantes :** un état des lieux des pratiques existantes a été réalisé au moyen d'une consultation des parties prenantes internes. Plusieurs entretiens ont été menés sur une période de 4 mois avec les experts métiers pour identifier les risques et actions de prévention et d'atténuation des risques mis en place (pratiques de veille, cartographie des risques, actions de prévention, de limitation et de remédiation).

**3 | Construction de la grille d'analyse des risques** (voir tableau ci-dessous) : les risques sociaux, sociétaux, environnementaux et éthiques selon lesquels les achats doivent être analysés ont été identifiés sur la base des principaux référentiels internationaux en la matière (ex : ISO 26000, GRI, SA8000), mais également sur des rapports bibliographiques (limites planétaires, rapport du GIEC, ADEME, Organisation Internationale du Travail, rapports d'ONG telles que WWF, Greenpeace, Amnesty internationale).

La grille ainsi établie permet de lister les risques potentiels associés à une catégorie sur l'ensemble du cycle de vie du produit / service concerné.

**RISQUES ANALYSÉS :**

ENVIRONNEMENT	SOCIAL	ETHIQUE	SOCIÉTAL
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation de ressources renouvelables et non renouvelables,</li> <li>• Risque de pollution de l'eau, de l'air, des sols,</li> <li>• Production de déchets,</li> <li>• Participation au changement climatique,</li> <li>• Atteinte à la biodiversité.</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail illégal/forcé/travail des enfants,</li> <li>• Discrimination et harcèlement,</li> <li>• Temps de travail et rémunération,</li> <li>• Santé et sécurité.</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corruption,</li> <li>• Confidentialité des données.</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact sur les populations locales (discrimination, déplacement),</li> <li>• Impact sur la santé et sécurité des populations locales,</li> <li>• Impact sur la santé et la sécurité des consommateurs.</li> </ul> 



**4 | Cotations :** les risques ont été cotés selon une échelle allant de 1 (risque assez faible) à 4 (risque très élevé). Ces cotations permettent de comparer entre elles des catégories de manière objective.

Les membres du comité de devoir de vigilance ont également été interviewés, et certains experts internes ont participé à la cotation des risques.

En complément des facteurs de probabilité et de gravité liés à la survenance d'un événement, le niveau de risque a été ajusté selon des facteurs liés à l'environnement, aux conditions de travail, ainsi qu'à des facteurs plus normatifs ou géographiques dans lesquels évoluent les fournisseurs pour une catégorie achats donnée. Ainsi, les enjeux spécifiques de certains pays d'approvisionnement ont été évalués, notamment pour la catégorie bois (Europe de l'Est et Brésil) ou encore pour les métaux (République Démocratique du Congo et Chine).

## 2.2 Cartographie des risques internes

Il est de la responsabilité de BUT d'anticiper, minimiser et contrôler les impacts de ses activités internes. Les risques internes concernent les risques directement liés au fonctionnement de l'entreprise.

Les risques susceptibles de survenir dans le périmètre de ces catégories analysées :

- **du siège social** et des centres de services partagés
- **des magasins intégrés**
- **des plateformes logistiques** et du bureau de sourcing

Elle prend en compte les collaborateurs de l'enseigne et les clients présents dans les magasins intégrés.

Une première cartographie interne a été réalisée en 2020. Le comité de vigilance a établi une méthodologie d'évaluation des risques permettant de les hiérarchiser.

### RISQUES ANALYSÉS :

ENVIRONNEMENT	SOCIAL	ETHIQUE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation de ressources renouvelables et non renouvelables,</li> <li>• Risque de pollution de l'eau, de l'air, des sols,</li> <li>• Production de déchets,</li> <li>• Participation au changement climatique,</li> <li>• Atteinte à la biodiversité.</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail illégal/forcé/travail des enfants,</li> <li>• Discrimination et harcèlement,</li> <li>• Temps de travail et rémunération,</li> <li>• Santé et sécurité.</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RGPD,</li> <li>• Corruption.</li> </ul> 

Chaque risque a obtenu une cotation en prenant en compte sa probabilité d'occurrence, son impact (gravité) ainsi que la capacité de l'enseigne à le détecter ou à éviter le danger.

Dans un souci d'homogénéisation, cette cartographie interne a été refondue et mise à jour en 2023. Elle suit une méthodologie similaire à celle de la cartographie des risques achats à savoir : l'impact de chaque risque a été évalué selon les activités de l'enseigne sur l'environnement, les droits humains et les libertés fondamentales ainsi que la santé et la sécurité des collaborateurs et des clients.

## 2.3 Cartographie des risques Marketplace

En 2023, But a eu la volonté d'élargir ses analyses de risque à sa sphère d'influence plus étendue. L'activité de la marketplace représentant une part importante et croissante de l'activité de l'enseigne, une cartographie spécifique y a été élaborée en collaboration avec le responsable marketplace.

Les analyses de risques ont été réalisées selon la même méthodologie que pour la cartographie achats en analysant les potentiels impacts environnementaux, sociaux et sociétaux. Ce premier travail de cartographie des risques spécifique à la marketplace, a permis de prioriser les actions à mettre en place pour les années à venir. Différents projets sont en cours d'élaboration et seront présentés lors du prochain exercice du Plan de vigilance 2024.

### LA MARKETPLACE DE BUT C'EST :



## 2.4 Analyse et hiérarchisation des risques

La hiérarchisation des risques permet d'identifier les risques présentant un niveau élevé et de prioriser les actions et efforts nécessaires à mettre en œuvre dans le but de les prévenir et de les maîtriser.

De manière générale, il ressort de cette analyse que les activités de BUT impactent principalement la **consommation des ressources naturelles** nécessaires à la fabrication des produits. Cet enjeu fondamental a fait émerger des politiques en faveur de la protection de l'environnement tels que notre politique bois ou le projet éco-conception.

Concernant l'analyse des **risques achats**, les catégories prioritaires ont été identifiées en combinant le risque RSE et les montants achats alloués.

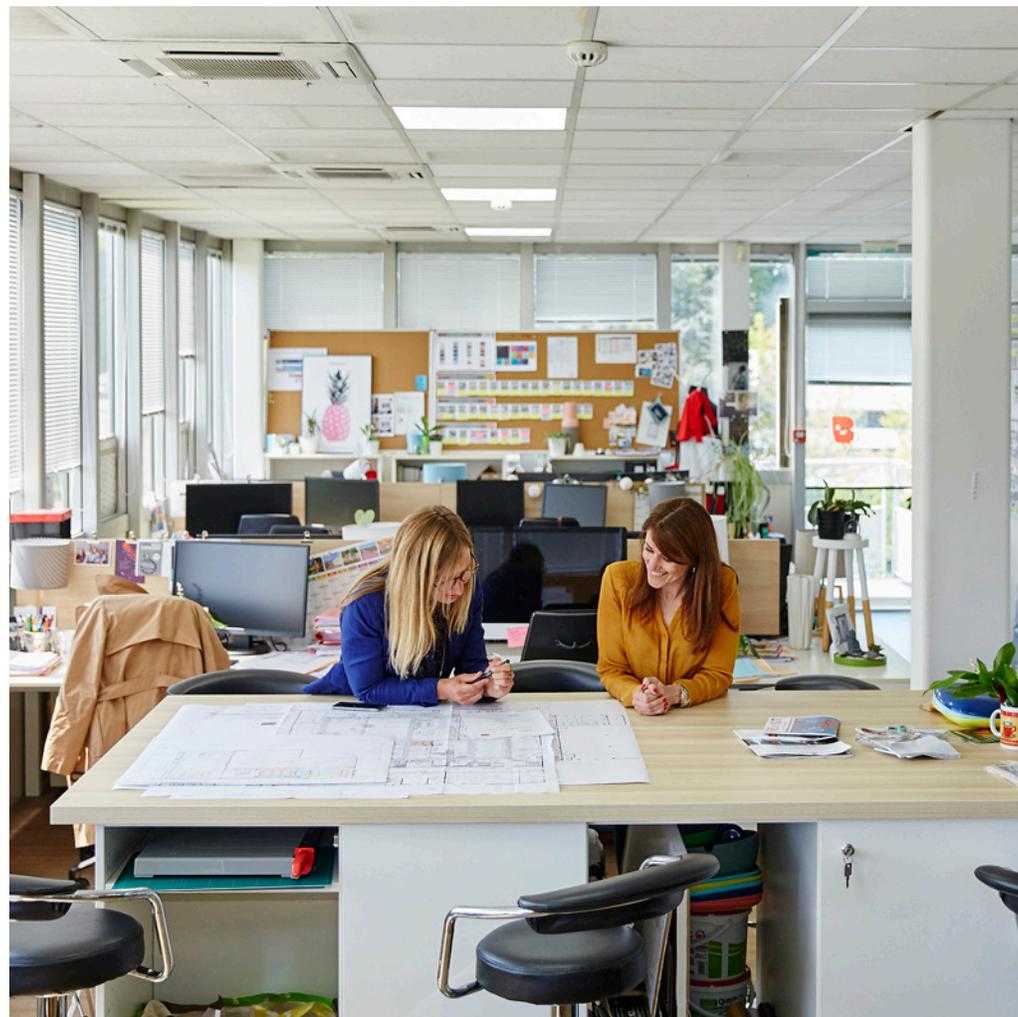
- Les approvisionnements en **bois et panneaux à base de bois** ont été identifiés comme particulièrement à risque. C'est dans ce contexte que BUT s'est doté depuis 2018 d'une politique bois (cf partie 4. avec paragraphe sur la Politique bois) soumise à un processus d'amélioration continue.
- D'autres catégories sont identifiées à risque telles que **le plastique, les matières synthétiques, le cuir** ou encore **les matières végétales** (notamment le coton, huile de palme, fibre de coco et lin).

Pour l'analyse **des risques internes**, les résultats font ressortir en priorité **des risques Santé et Sécurité concernant les collaborateurs et/ou les clients au sein des magasins.**

Concernant l'analyse de **risques Marketplace**, les résultats font ressortir en priorité la **maîtrise insuffisante des risques environnementaux** (tels que gestion durable des forêts) et **sociaux** (tels que travail forcé, travail des enfants) pour les produits mis en ligne par les vendeurs.

Il est entendu que cette méthode de hiérarchisation n'exclut aucun risque ni aucune catégorie du périmètre de la vigilance.

Notre méthode de cartographie et hiérarchisation vise à être la plus exhaustive possible en termes de risques couverts (cf. risques couverts pour chaque cartographie) et activité/produits analysés pour chaque cartographie. Nous œuvrons pour une démarche de progrès continu en mettant régulièrement à jour nos cartographies afin de ne pas passer à côté des risques émergents.



A photograph of a warehouse interior. In the foreground, a worker in a blue vest with a red logo and the text "Vous avez de la chance d'être tombé sur moi !" is seen from the back, standing next to a conveyor belt. On the belt, a cardboard box is moving towards a large open doorway. Another worker in a blue jacket is visible on the right side of the conveyor belt. The background shows a well-lit area with many stacked cardboard boxes.

3

**Procédures  
d'évaluation régulière  
et mesures d'atténuation  
des risques et prévention  
des atteintes graves**

## 3.1 Cadres de références généraux

BUT affirme sa volonté d'identifier et de réduire tout risque relatif aux mauvaises conditions de travail de ses collaborateurs internes et externes.

### 3.1.1. Code de conduite des affaires et de vigilance : un cadre pour les parties prenantes internes

Conformément à la loi Sapin 2, un **Code de conduite et de vigilance** a été diffusé auprès de l'ensemble des salariés et fournisseurs BUT. Il est annexé au règlement intérieur consultable sur le site intranet de l'enseigne et est affiché dans les bureaux de chaque magasin.

Le comité d'éthique chargé de veiller à la bonne application de ces principes est présidé par le directeur des ressources humaines et se compose du directeur financier, d'un représentant de l'audit interne et d'un représentant de la prévention des risques.

Le code de conduite énonce et porte à la connaissance de tous les acteurs de la vie de l'entreprise BUT les valeurs d'intégrité, de respect, de solidarité, d'esprit d'équipe, de créativité, d'ouverture d'esprit et d'engagement.

Les principes contenus dans ce code de conduite indiquent aux collaborateurs les bonnes pratiques de l'enseigne. Ce cadre de référence doit être connu et respecté par chaque collaborateur sans distinction, y compris les dirigeants, managers et employés. Chacun est tenu d'agir dans le respect de l'éthique.

Le code de conduite de BUT prévoit le respect de certains principes fondamentaux en matière de droits sociaux et environnementaux :

- **Le respect de la personne** prenant notamment en compte la diversité, l'égalité des chances pour tout.e.s, la lutte contre la discrimination, la protection contre le harcèlement, la santé et sécurité des collaborateurs et clients, l'interdiction au travail dissimulé ou forcé et enfin la protection des données personnelles.
- **Le respect des biens de l'entreprise** et notamment les valeurs d'intégrité, d'honnêteté et de transparence dans le cadre des activités commerciales mais également la protection du patrimoine social, économique ou immatériel de l'entreprise.
- **Le respect des règles de commerce** afin de protéger les droits des clients et autres acteurs économiques.
- **La responsabilité sociétale et environnementale** qui va comporter un reporting basé sur trois piliers : environnemental, économique et social.
- **Le dialogue social** qui assure le lien entre les partenaires sociaux et la Direction et permet de trouver les solutions d'amélioration nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise.

Une formation obligatoire a été mise en place sous forme d'e-learning en 2019 afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs au respect du code de conduite. Cette formation fait partie du parcours obligatoire d'intégration des nouvelles embauches.

### 3.1.2. Charte RSE : un cadre pour les parties prenantes externes

BUT souhaite que ses fabricants et fournisseurs s'engagent eux aussi dans une démarche responsable. A ce titre, BUT a intégré sa Charte RSE en annexe de tous les contrats avec ses fournisseurs, qu'ils doivent impérativement signer.

Cette Charte RSE vise à promouvoir des comportements et des processus responsables et à préférer des produits plus respectueux pour l'environnement.

Elle engage les fournisseurs à respecter :

- les règles internationales édictées par l'ONU, notamment les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies,
- les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La Charte RSE aborde les sujets suivants :

- **La lutte contre la corruption**
- **Le respect des conditions de travail** (le respect des droits fondamentaux au travail tels que définis par l'OIT et les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies)
- **La protection de l'environnement**
- **Le respect des règles en matière d'hygiène et de santé publique**
- **La protection des animaux**

Elle indique également le droit pour l'enseigne de réaliser des audits afin de contrôler les fournisseurs d'un point de vue social et environnemental (plus de détails sur les audits sociaux dans la partie b). La prévention des risques sur les droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité).

**100%**  
**DES FOURNISSEURS**  
**BUT ONT SIGNÉ**  
**LA CHARTE RSE.**

## 3.2 Mesures d'atténuation et prévention des risques et atteintes graves envers l'environnement

BUT a placé la diminution de ses impacts environnementaux et l'amélioration de sa performance environnementale parmi ses principaux axes stratégiques. En ce sens, le pilier de la stratégie RSE « Mieux produire » présente l'ensemble des engagements, des actions et des initiatives poursuivis par l'enseigne comme mesures d'atténuation et de prévention de ses risques associés.

### 3.2.1. Relatives aux risques internes (sur les sites BUT)

#### RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE //RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ EFFET DE SERRE

Courant 2022-2023, BUT a réalisé le premier bilan carbone de ses activités visant à identifier avec précision les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre.

Un groupe de travail dédié a été créé pour l'occasion et des temps de sensibilisation (notamment du comité de direction) ainsi que des ateliers de travail ont accompagné sa mise en œuvre en vue d'embarquer les équipes impliquées.

Il tient compte de la nature de ses activités de distribution (achats, transports, fonctionnement, fin de vie des produits...) et intègre l'ensemble de son périmètre (siège, magasins intégrés et franchisés, plateformes, bureau de sourcing) sur les scopes 1, 2 et 3. Une trajectoire chiffrée a également été définie pour 2030 (avec point d'étape en 2026) et différents plans d'action sont en cours d'être mis en place afin d'atteindre ces objectifs.

Le projet s'est déroulé en plusieurs étapes :

- 1 | **Sensibilisation au carbone du comité de direction** et création d'un comité carbone composé de divers experts métiers (Direction qualité, Direction des opérations logistiques, Direction achats produits, Directions maintenance, technique et prévention des risques, Direction comptabilité, Direction achats indirects, Direction RSE)
- 2 | **Collecte de données** avec la réalisation d'une cartographie des flux, la réalisation de diverses interviews
- 3 | **Exploitation, traitement et consolidation des données**
- 4 | **Etablissement de plans d'action** par l'organisation d'ateliers avec les différentes parties prenantes
- 5 | **Rédaction du rapport Bilan carbone**

#### MESURER POUR MIEUX RÉDUIRE : NOTRE BILAN CARBONE

Sur la base de l'année 2022, l'activité globale de BUT a généré l'émission de 2 400 ktCO<sub>2</sub>e, soit 1 kgCO<sub>2</sub>e/€ de CA. Le scope 3 mesurant les émissions indirectes liées à l'amont (achats et fret notamment) et à l'aval (fret, utilisation et fin de vie des produits notamment) comptabilise 99% du bilan carbone et trois postes totalisent à eux seuls 92% des émissions :

- Les achats (notamment de produits et d'emballages) constituent le poste d'émissions le plus important : 1566 ktCO<sub>2</sub>e soit près de 65% du bilan carbone total.
- La fin de vie des produits (des produits et des emballages, ainsi que le transport et l'énergie nécessaire au traitement du déchet) totalise : 352 ktCO<sub>2</sub>e.
- L'utilisation des produits (incluant les emballages et la consommation électrique de ces produits) arrive pour sa part en troisième position avec 290 ktCO<sub>2</sub>e.

Parmi les catégories de produits impliquant une empreinte carbone plus importante, le gros électroménager, les appareils de froid et la literie se distinguent.

## FORMALISER NOTRE AMBITION : NOTRE TRAJECTOIRE BAS CARBONE

Afin que BUT aligne sa trajectoire d'émission avec les accords de Paris, l'enseigne cible une réduction associée de -18% d'ici 2026 et -42% sur ses émissions en valeur absolue d'ici 2030 soit une réduction annuelle de 6% entre 2022 et 2030.

Plusieurs actions vont être mises en place :

- **Éco-conception** : un projet ambitieux mis en place en 2021 afin de diminuer les émissions liées à la fabrication, à l'utilisation et à la fin de vie du produit. Les principaux leviers se porteront sur un cahier des charges précis et un travail coopératif avec les fournisseurs afin de développer les savoir-faire et alternatives industrielles moins carbonés ainsi que des choix de matières premières bas carbone.
- **Fin de vie des produits** : un travail sur l'allongement de durée de vie des produits est en cours via la réparation, le réemploi et l'intégration de la seconde main. Le projet SAV va également prendre en compte les déplacements des prestations SAV en limitant le nombre d'allers-retours entre le client et le fournisseur.
- **Développement du transport multicanal** : un des principaux objectifs sera de remplacer progressivement la flotte conventionnelle par une flotte "verte" et de développer davantage le transport ferroviaire et maritime. En 2022, 77% des conteneurs arrivant au port de Marseille ont été transportés par barges jusqu'au pôle logistique de Lyon, faisant de BUT le plus gros chargeur de conteneurs sur l'axe fluvial rhodanien (4810 conteneurs). C'est donc dans cette dynamique que la Direction logistique a lancé des appels d'offre pour développer davantage une flotte moins carbonée. Ce projet est en cours de structuration.
- **Sensibilisation et formation** :
  - **Sensibiliser nos consommateurs** : via la diffusion d'éco-gestes (sobriété énergétique, entretien et utilisation électroménager...), une meilleure prise de conscience des impacts liés aux transports (empreinte carbone en fonction du choix de livraison & rapidité de livraison) ainsi que la communication externe sur les enjeux RSE de l'enseigne. C'est dans ce sens que dès le 1er semestre 2024, l'affichage éco-score d'une sélection de produits sera visible sur le site marchand de l'enseigne ainsi que dans les magasins.

- **Former et impliquer nos collaborateurs** : un travail de formation et de sensibilisation des collaborateurs est en cours sur des sujets clés tels que la communication responsable, les bonnes pratiques digitales mais aussi l'organisation des événements dédiés et liés au climat (fresque du climat, éco-challenge...).
- **Embarquer nos fournisseurs dans la trajectoire carbone** : formation des fournisseurs à l'éco-conception, incitation des fournisseurs à mesurer leur bilan carbone via approche SBTi.
- **Energie** : un plan de sobriété a été mis en place dans le cadre d'une politique de réduction des émissions sur les scopes 1 et 2 en vue de réduire l'empreinte carbone globale (actions décrites dans le paragraphe suivant).

## AGIR POUR RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE : PREMIÈRES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le plan de sobriété énergétique chez BUT a été mis en œuvre à partir de septembre 2022.

Un comité dédié a été créé intégrant la Direction RSE, la Direction RH, la Prévention des risques, la Maintenance et des représentants des sites (magasins, siège et plateformes logistiques). Ce comité a permis, entre autres, d'éditer un certain nombre de consignes de réduction d'énergie sur lesquelles l'ensemble des sites ont été sensibilisés.

Un tableau de bord national permet d'améliorer la performance énergétique en mesurant de manière mensuelle les données des magasins. Selon le décret tertiaire en vigueur, une réduction de -30% de la consommation d'énergie globale est fixée par l'enseigne à horizon 2026, par rapport à l'année de référence 2019. Pour y parvenir, la suppression progressive du gaz et du fioul a été décidée.

Plusieurs actions ont été mises en place comme la réduction de l'amplitude horaire du siège ou encore l'obligation du chauffage à 19°C (10°C dans les entrepôts) qui ont permis, entre juillet 2022 et juin 2023, de réaliser une diminution de 19% de sa consommation énergétique.

Ces efforts s'ajoutent aux pratiques déjà en place sur les sites : mesure de la consommation énergétique des entrepôts et magasins grâce à l'outil Deepki, équipement des entrepôts centraux de solutions LED dont la totalité du parc sera dotée d'ici 2024.

## Risque de pollution et production de déchets// Gestion des rejets et des déchets

### RÉDUIRE LES RISQUES DE REJETS ET DE POLLUTION

Le risque de fuite d'hydrocarbure peut avoir un impact néfaste sur l'environnement et notamment sur la biodiversité présente. Afin d'y pallier chaque site est incité à acheter un kit d'absorption.

Le risque lié aux produits chimiques est très faible et se limite aux produits de nettoyage en magasins et à quelques produits type peinture. Des consignes de stockage et des recommandations pour les achats ont été édictées. Bien que l'enseigne recommande de ne pas stocker de produits dangereux, une vigilance est portée sur la présence et la lisibilité des phrases de risque (pictogrammes) si le besoin est indiqué.

### RÉDUIRE LA PRODUCTION DES DÉCHETS

La gestion et le suivi des déchets est un enjeu fondamental pour l'enseigne. BUT travaille depuis 2018 avec un outil de pilotage « Wastepilot » afin de mesurer le tonnage de chacun de ses déchets et de faciliter la collecte pour les magasins. Cet outil centralisé permet une gestion optimale et connectée du poste déchets. Celui-ci permet de tracer, centraliser et maîtriser les déchets de BUT en temps réel. En plus de mesurer le tonnage, il prévoit des simulations pour anticiper une meilleure organisation des bennes et une optimisation de la gestion des déchets.

L'outil inclut la demande des collectes de chaque magasin, la déclaration et la gestion des non-conformités (retard, déclassement ...) ainsi qu'une gestion intégrée des pesées. Une équipe est dédiée au pilotage de ce projet avec un relai terrain qui se déplace sur site aux fins de sensibiliser et d'adapter la gestion de tri des déchets.

En 2023, le taux de tri des déchets générés sur les magasins intégrés de BUT (siège social, magasins et entrepôts, CSP) est établi à 72% (il était à 65% en 2021). Plusieurs projets ont permis cette progression : la sensibilisation de 52% des magasins permettant de mieux comprendre la réglementation, les enjeux environnementaux liés aux déchets et les bonnes pratiques à adopter mais aussi une refonte de l'organisation de certains magasins pour optimiser leur gestion des déchets. L'objectif est d'atteindre 90% de taux de tri en 2026.

### LES DÉCHETS SONT RÉPARTIS AINSI :



### 3.2.2. Relatives aux risques achats

## Risques liés à la consommation de ressources renouvelables et non-renouvelables

### ÉCO-CONCEPTION : MINIMISER L'UTILISATION DE RESSOURCES

BUT a élaboré fin 2021 une démarche globale d'éco-conception en collaboration avec l'agence d'expertise THINK+. Celle-ci a également fait l'objet d'une revue critique par le Pôle éco-conception - centre national de référence en la matière afin de valider la pertinence et la robustesse de la démarche et des outils développés.

Une feuille de route a été construite pour définir l'ensemble des opérations à réaliser par l'enseigne pour atteindre ses objectifs à horizon 2026, à savoir :

- Construction d'une stratégie d'éco-conception en ligne avec les impacts environnementaux majeurs liés aux produits ;
- Formation de 100% des acheteurs à la démarche d'éco-conception
- Éco-conception de 100% des produits à marques exclusives

Cette stratégie précise également les axes principaux que BUT a l'ambition de déployer pour réduire les impacts des produits :

- Garantir la traçabilité et la transparence des chaînes de valeur
- Réduire l'utilisation des matériaux pétro-sourcés
- Utiliser des matériaux issus du recyclage
- Utiliser des matériaux éco-certifiés
- Maximiser la durée de vie et la réparabilité des produits
- Maximiser la recyclabilité des matériaux utilisés dans les produits ainsi que les emballages
- Privilégier les fabricants avec un mix énergétique inférieur à 50% d'origine charbon

OCTOBRE 2021 À MARS 2022 :	MARS À AVRIL 2022 :	MAI À JUILLET 2022 :	JUILLET À SEPTEMBRE 2022 :	SEPTEMBRE 2022 À MARS 2023 :
<p><b>CONSTRUCTION DE LA DÉMARCHE ÉCO-CONCEPTION :</b> analyse des enjeux internes et externes, réalisation d'Analyses de Cycle de Vie (ACV) sur un échantillon de cinq produits représentatifs de l'offre en ameublement et des groupes de produits traités par les référentiels de l'ADEME ;</p>	<p><b>PHASE DE TEST DE L'OUTIL D'ÉVALUATION DES PRODUITS SUR TROIS UNIVERS :</b> électroménager, décoration et ameublement, adaptation de la stratégie pour répondre aux risques associés, adaptation de l'outil d'évaluation à chaque famille de produit ;</p>	<p><b>FORMATION À LA DÉMARCHE D'ÉCO-CONCEPTION</b> et à l'outil d'évaluation pour les équipes achats et produits, designers et sourcing. BUT déploie également progressivement une formation à destination de ses fournisseurs.</p>	<p><b>DÉVELOPPEMENT DES PREMIERS PRODUITS ÉCO-CONÇUS</b> issus de la politique d'éco-conception, sur la base de cahiers des charges et d'instructions dédiées portés par les acheteurs en charge des marques exclusives.</p>	<p><b>STRUCTURATION DE LA COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE</b> et de l'affichage du score « Habitons mieux » en magasin et sur but.fr. Par ailleurs, les collaborateurs concernés et en particulier les acheteurs sont formés à la démarche d'éco-conception, à la stratégie et au fonctionnement du référentiel « Habitons mieux » pour qu'il soit utilisé comme un outil d'aide à la décision et de choix des produits.</p>

Par ailleurs, un ensemble de critères spécifiques à chaque catégorie de produits a également été défini comme :

- **Électroménager** : limiter la consommation d'eau et d'énergie dans la phase d'usage, allonger la durée de vie du produit ;
- **Décoration** : renforcer la traçabilité des matières premières sur le textile et les teintures, privilégier les matières recyclées ;
- **Ameublement** : renforcer la traçabilité du bois et travailler sur la réduction de ses impacts en lien avec notre politique bois (voir plus bas).

Afin de faciliter la recherche de pistes d'éco-conception et de solutions alternatives, BUT a développé un outil d'évaluation des produits. Il permet d'analyser le niveau d'éco-conception de chaque produit sur l'ensemble du cycle de vie. Il ressort notamment une notation permettant de valider le caractère éco-conçu d'un produit : il sera considéré comme éco-conçu s'il obtient une note de A ou B. L'ensemble des produits en gamme sont en cours d'évaluation et tout nouveau produit est évalué dans cette démarche.

L'enseigne a par ailleurs mis en place un monitoring régulier de ces évaluations via un outil de pilotage dédié permettant le suivi et le management des performances environnementales de chaque rayon et de chaque marque de produit.

A date, sur 50% des produits à marques exclusives évalués, 35% atteignent le score de A ou B. Au total, plus de 1000 produits ont été évalués à ce jour.

Comme exemple concret, nous avons modifié la gamme de produits HAMTON notée C, qui était initialement fabriquée en MDF (panneau en fibres de bois à moyenne densité), en gamme STANFORD actuellement en bois massif, issu de sources responsables, plus durable et recyclable en fin de vie. Ce changement de matière a permis au produit de passer de la note C à la note B, le MDF ayant un impact environnemental plus important que le bois massif (en particulier concernant la gestion de la fin de vie).

Le projet éco-conception vient compléter un certain nombre d'actions déjà mises en place par BUT portant notamment sur l'approvisionnement en matières labellisées ou recyclées. Lorsque cela est pertinent, l'utilisation des textiles certifiés OEKOTEX ou du bois certifié FSC ou PEFC est par exemple privilégiée.

**BUT se fixe des objectifs ambitieux en matière d'éco-conception :**

OBJECTIF 2024 :

**40%**

des produits de nos marques exclusives éco-conçus

(Linea Natura, Time, Zandiara, Modern living, Amatiss, Nuit faubourg)

OBJECTIFS 2026 :

**100%**

des produits de nos marques exclusives seront éco-conçus

**100%**

des produits BUT évalués en interne par l'outil d'éco-conception.

À DATE,

**82%**

**DES**

**COLLABORATEURS**

identifiés comme parties prenantes de la démarche d'éco-conception ont été formés et 100% des acheteurs. Une vingtaine de fournisseurs ont également bénéficié de cette formation.

## POLITIQUE BOIS : AGIR SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES CRITIQUES

Le bois représente une ressource naturelle stratégique pour l'enseigne. En 2023, les achats de bois s'élevaient à plus de 723 millions d'euros, soit environ 50% du total des achats réalisés par l'enseigne. Il est très présent dans l'offre de produits BUT, et plus majoritairement dans l'ameublement représentant environ 65% du chiffre d'affaires de l'enseigne. De ce fait, BUT a décidé de s'engager durablement pour un approvisionnement en bois responsable via la structuration et la publication de sa politique bois à partir de 2018. Celle-ci vise à encadrer le sourcing de ses produits "bois" dans des conditions responsables afin d'éviter les risques de déforestation, de destruction ou de dégradation d'écosystèmes de biodiversité et les risques sur les peuples et communautés locales qui en dépendent.

Les engagements de la politique bois BUT s'articulent autour de 6 piliers, qui sont autant de principes pour la définition d'un approvisionnement responsable :

- Le respect de la légalité, du régime foncier et des droits d'utilisation des terres
- Le respect des relations avec les populations locales dites communautaires
- Le respect du droit des travailleurs
- La préservation des ressources en eau et la qualité des sols
- La préservation des écosystèmes et de la biodiversité
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre

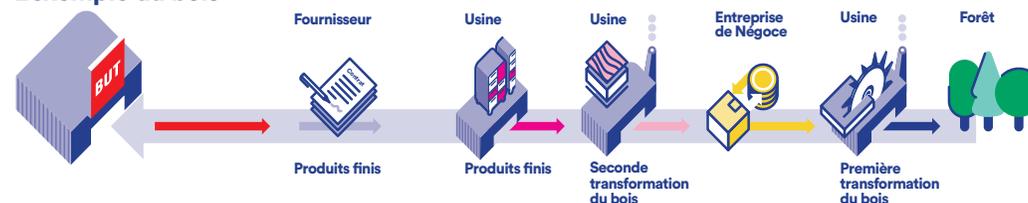
BUT porte également une attention particulière à la traçabilité du bois, via un travail de transparence, de coopération et d'accompagnement mené avec ses fournisseurs. Ainsi, les chaînes d'approvisionnement des usines sont retracées et l'implication réelle de chaque fournisseur est évaluée. Ce processus est annuel, de telle sorte que la traçabilité est vérifiée tous les ans. Il s'articule autour de 3 étapes :

- 1. La collecte des informations** relatives aux chaînes de valeur : identification des maillons des chaînes d'approvisionnement et collecte des documents de preuves associés
- 2. L'évaluation des risques** avec une matrice d'évaluation du risque fournisseur via l'analyse des fiches de traçabilité
- 3. La mise en place des plans d'actions** d'atténuation des risques visant au respect de la politique bois BUT, tels que la collecte de documents additionnels ou la réalisation d'audits réalisés par Earthworm lorsque cela est nécessaire

## Earthworm

Traçabilité de la chaîne d'approvisionnement

### L'exemple du bois



BUT travaille avec Earthworm Foundation afin de valider le caractère responsable de ses approvisionnements en bois et dérivés, une organisation internationale à but non lucratif qui aide les entreprises à s'approvisionner de manière plus responsable.

Cette collaboration permet un regard d'experts neutres dans l'analyse et l'évaluation de ses chaînes d'approvisionnement en bois. L'organisme réalise des audits sur le terrain dont les résultats sont discutés lors de réunions de suivi régulières. Les décisions concernant la suite des opérations sont prises de manière collégiale.

BUT s'est fixé pour objectif d'atteindre 100% de bois issu de sources responsables en 2024. À ce jour, le bois provient essentiellement de France, d'Europe et d'Asie.

En 2023 :

**78%**  
DU BOIS  
provenant du  
périmètre Asie est  
issu de sources  
responsables  
(73% en 2022)

**43,1%**  
DU BOIS  
provenant du  
périmètre hors Asie  
est issu de sources  
responsables.  
(29,5% en 2022)

A ce jour,  
**100%**  
des fournisseurs BUT concernés  
se sont engagés à respecter  
la politique bois au travers de  
sa signature dans les contrats.

La politique s'applique à tous les produits issus de la centrale BUT qui sont commercialisés dans les magasins gérés en propre ainsi que dans les magasins franchisés de l'enseigne. Les collaborateurs BUT y sont sensibilisés lors de conventions internes où les objectifs et le suivi du déploiement de la politique sont exposés.

## Économie circulaire : agir à tous les niveaux du cycle de vie de nos produits pour limiter notre impact

### OPTIMISER LES PACKAGINGS À TRAVERS NOTRE POLITIQUE EMBALLAGE

De par la nature des produits commercialisés et compte tenu des volumes vendus, nos activités peuvent générer une quantité importante d'emballages tout au long de notre chaîne de valeur (approvisionnement, logistique, vente...) comptant pour environ 16% (chiffres 2022) en masse de nos composants d'emballages pour les produits ménagers.

Cela entraîne différents impacts sur l'environnement tels que l'utilisation de ressources en amont, l'usage de substances chimiques lors de leur fabrication (notamment plastique) ou encore la production de déchets en fin de vie.

Dans ce contexte, BUT a créé une première politique emballage en 2018 intégrant toutes les étapes du cycle de vie des emballages, de l'approvisionnement jusqu'au domicile du client. Les principes directeurs de cette politique visent à :

- **définir ses "exigences fondamentales"** pour l'ensemble des produits marchands comme pré-requis pour le déploiement business ;
- **partager ses exigences**, son ambition et ses objectifs avec ses fournisseurs ;
- **communiquer en interne** et contrôler son application

Plus récemment et lors de la mise à jour de la politique courant 2023, BUT s'est associé à Conforama France pour mutualiser les efforts dans une dynamique d'économie circulaire à travers cinq exigences principales :

- **optimisation des emballages** en vue de réduire au maximum la quantité de composants utilisés et de rendre plus efficace les chaînes d'approvisionnement (amont/aval) ;
- **protection des produits** pour garantir la qualité et leur intégrité tout au long de leur chaîne d'approvisionnement ;
- **respect des réglementations en vigueur** sur les emballages, applicables dans le(s) pays où le produit sera distribué et garantie de la sécurité des usagers (absences de substances dangereuses dont la liste est partagée, faciliter la manipulation et la manutention des colis...)

- **protection de l'environnement** à travers notamment l'utilisation de matériaux renouvelables (les certifications FSC ou PEFC sont notamment promues pour l'utilisation de papier/carton), la conception d'emballages facilement séparables pour être triés ou encore la promotion des bons gestes de tri auprès des clients finaux ;
- **fonctionnalité des emballages** pour faciliter la bonne gestion des colis et la bonne information sur les produits (conformité, visibilité, lisibilité).

Cette politique vise à répondre aux obligations de la loi AGEC et s'appuie également sur les travaux réalisés au sein du consortium RESET PACKAGING incluant sept autres acteurs de l'ameublement (fabricants et distributeurs) en France pour identifier les solutions alternatives aux plastiques.

### FAVORISER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION DE NOS PRODUITS EN FIN DE VIE

BUT coopère avec différents éco-organismes tel que Ecosystem dans la collecte et le traitement des équipements électriques et électroniques hors d'usage collectés auprès de ses clients.

Cette typologie de déchets est soit valorisée dans des centres de traitement, soit dirigée vers Envie et Emmaüs, des structures de l'économie sociale et solidaire qui leur redonnent une seconde vie.

En 2022, BUT a également mis en place un Fonds Réemploi & Réutilisation dont la gestion a été également confiée à Ecosystem, avec une collecte qui concerne les appareils électroniques, les écrans, le gros électroménager en froid et hors froid. Un cahier des charges fixe désormais des objectifs de réemploi et de réutilisation (2% des mises sur le marché en 2027), apporte une traçabilité accrue des appareils réemployés.

**4 881 T.**  
**D'ÉCRANS**

et d'équipements électriques et électroniques hors d'usage ont été collectées par BUT auprès de ses clients en 2022.

**792 T.**  
**(16% DU TOTAL)**

ont été prises en charge par des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour gagner une seconde vie. Le reste a été recyclé.

## 3.3 Mesures d'atténuation et prévention des risques et atteintes graves envers les droits humains, la santé et la sécurité

### 3.3.1. Relatives aux risques internes (sur les sites BUT)

#### RISQUES LIÉS À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS : GARANTIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR

Assurer la santé et la sécurité des collaborateurs ainsi que des clients dans les magasins fait partie intégrante des priorités de BUT.

Une équipe veille à mettre en œuvre et à contrôler les règles de prévention des risques. Ces règles sont communiquées via des formations spécifiques, des campagnes d'affichage sur site et la publication d'une newsletter mensuelle Risqu'info destinée à tous les collaborateurs.

Le parcours de formation obligatoire pour tous les nouveaux collaborateurs BUT comprend par ailleurs un module sur la santé et la sécurité au travail.

Chaque année, les plateformes logistiques, le siège social et les 334 magasins de l'enseigne renseignent un **document unique d'évaluation des risques professionnels** (DUERP) présentant les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des collaborateurs. Une équipe dédiée veille à la conformité de ces documents. BUT a pour projet à horizon 2024 de compiler en ligne tous les DUERP grâce à la plateforme SIMALEAN, permettant ainsi une analyse plus fine.

Parmi les principaux risques identifiés, deux types de risques se distinguent :

- **Risques physiques** : gestes répétitifs, travail statique, efforts, positions articulaires extrêmes, port de charges lourdes...
- **Risques psychosociaux** : pression temporelle, exposition directe à la clientèle, travail répétitif, harcèlement, discrimination...

Pour y pallier, des **Équipements de Protection Individuelle (EPI) et Collectifs (EPC)** ainsi que **des outils d'aide à la manutention** sont déployés. Des projets pilotes s'emploient à réduire le risque de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) comme des séances d'échauffement avant prise de poste par exemple. Un dispositif de signalement, **l'outil dématérialisé Symalean** a été mis en place en 2020 et permet aux directeurs de site de déclarer les accidents du travail, incidents et accidents évités. Tous les directeurs et responsables de sites ont été formés de sorte à assurer au moins un référent par site, les formations seront renouvelées prochainement. Des retours d'expérience sont formalisés après chaque accident grave afin de notamment permettre la mise en place d'actions préventives.

L'accidentologie est par ailleurs reportée aux Ressources Humaines, au CSE et aux syndicats. Les résultats sont analysés et présentés en magasin pour sensibilisation. Bien que les magasins franchisés ne soient pas encore comptabilisés dans la mesure de l'accidentologie de l'enseigne BUT, des bonnes pratiques leur sont partagées. BUT vise à moyen terme à les intégrer pleinement à la démarche.



\*Cette forte augmentation s'explique par la baisse d'activité due à la pandémie en 2020 et 2021 ainsi qu'au déploiement du nouveau logiciel permettant de mieux répertorier les accidents (cette hausse est la résultante de la déclaration des accidents de moindre gravité).

Un **dispositif de contrôle interne** permet enfin d'assurer la bonne application des règles de sécurité sur les sites BUT.

- **1<sup>er</sup> niveau** : contrôle mensuel des sites réalisé par les responsables des services Sécurité, les directeurs de magasins ou les directeurs des dépôts
- **2<sup>ème</sup> niveau** : campagne de contrôle étendue sur 4 mois, déployée sur plus de 200 sites en propre de BUT. Chaque site est contrôlé annuellement par des prestataires externes. Afin de garantir la qualité des contrôles, tous les contrôleurs sont formés annuellement par BUT. S'ajoute à cela une formation spécifique pour le contrôle des racks par des entreprises spécialisées. A l'issue des contrôles, des plans d'actions sont soumis aux directeurs de sites. Des délais d'action spécifique sont fixés en fonction de la non-conformité constatée.
- **3<sup>ème</sup> niveau** : un contre-audit est mené sur un échantillon de sites pour assurer la conformité et la qualité du contrôle mené.

Ce dispositif concerne 100% des magasins intégrés qui sont audités chaque année par un contrôleur externe. En cas de non-conformité, un plan d'action est défini avec un délai précis de mise en œuvre.

### RISQUES PSYCHO-SOCIAUX : VEILLER À L'ÉCOUTE ET AU BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS

Régulièrement et dans une démarche d'amélioration continue, une **enquête « la voix du collaborateur »** est lancée afin de sonder les collaborateurs sur leur bien-être au travail. Le retour de ce sondage est essentiel pour faire grandir l'enseigne et faire émerger les points forts et les axes d'amélioration. A la suite de ce questionnaire :

En 2023, le score ENPS (Employee Net Promoter Score) a progressé de :



\*Une note pouvant aller de -100 à +100.

La note est calculée à partir des réponses à la question « Recommanderiez-vous votre entreprise à un proche cherchant du travail ? »

### ACTIONS TRANSVERSALES D'ATTÉNUATION ET DE PRÉVENTION DES RISQUES ET ATTEINTES GRAVES ENVERS LES DROITS HUMAINS, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU SEIN DES SITES DE L'ENSEIGNE

BUT mène un ensemble d'actions transversales à destination de ses collaborateurs et en vue de créer et maintenir un environnement de travail agréable et stimulant pour ses équipes, où chacun peut participer au développement de l'entreprise dans le respect de ses valeurs.

La volonté d'accompagner le développement des carrières a été l'opportunité pour BUT de créer son propre campus de formation et de professionnalisation afin de permettre aux collaborateurs d'évoluer dans différents domaines. Aujourd'hui, il existe plus de 300 modules accessibles en e-learning portant notamment sur des formations sécurité ou des formations métiers.

Certaines de ces formations sont obligatoires et communes pour l'ensemble des collaborateurs :

- **Bienvenue chez BUT**
- **Code de conduite des affaires et de vigilance**
- **Le RGPD**
- **Lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel**
- **La cybersécurité**
- **La santé-sécurité**
- **Les risques humains**
- **L'incendie** : les actions de prévention, les moyens d'extinction, le processus d'évacuation

Il existe également certaines formations obligatoires additionnelles propres à certains métiers. C'est le cas pour les vendeurs avec la formation obligatoire : « l'accueil des personnes en situation de handicap ». Un ensemble d'actions vise également à promouvoir la diversité et l'égalité des chances au sein de l'enseigne à travers la mise en œuvre de politiques dédiées (politique égalité entre les femmes et les hommes), de charte thématique (signataire de la Charte Diversité depuis 2021) ou de projets structurants (mission handicap créée en 2011).

Toutes ces actions et leurs résultats sont présentés au sein de notre rapport de développement durable annuel (<https://but-corporate.fr/nos-engagements/>).

## RISQUES LIÉS À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES CLIENTS : INNOCUITÉ DES PRODUITS

BUT porte une attention particulière à la composition de ses produits afin d'assurer la sécurité de ses clients. Pour ce faire, BUT met en œuvre des plans de maîtrise qui ont été rédigés avec des laboratoires experts. Ces plans de maîtrise incluent : une synthèse des exigences réglementaires et normatives, une analyse de risque, des processus de contrôle Ad Hoc ainsi qu'une étude des irritants clients nourrie par leurs réclamations en vue de vérifier la conformité du produit et contrôler les productions.

Ainsi, lors de notre précédent exercice, BUT a réalisé 467 analyses, complétées par un contrôle documentaire.

Par exemple, parmi les analyses réalisées (liste non exhaustive) :

- **sur tous les produits** : analyses de compositions chimiques afin de vérifier leur innocuité au sens du règlement REACH ;
- **sur les meubles** : analyses de stabilité et de résistance mécaniques ;
- **sur les produits électriques** : analyses de sécurité électrique et de compatibilité électromagnétique.

Lorsque c'est possible et pertinent, nous privilégions les produits portant un label de qualité, comme par exemple, le label OEKOTEX sur nos articles textiles.

Dans le cas où un problème qualité surviendrait malgré les moyens de maîtrise mis en place, une procédure de traitement des incidents Qualité permet de traiter efficacement et rapidement des retraits de vente et des rappels produits. Cette procédure permet de limiter l'exposition de nos clients à ce risque. Cette procédure est conforme aux réglementations en vigueur et aux avis du Conseil National de la Consommation édité le 13 juillet 2018.

EN 2023  
**181**  
AUDITS  
QUALITÉ  
de nos fournisseurs  
très engagés.

BUT S'EST FIXÉ  
UN OBJECTIF DE  
**90**  
AUDITS  
sociaux par an.\*

EN  
**2026**  
L'OBJECTIF  
est d'avoir audité  
socialement 100%  
des fournisseurs.

\*La priorité est d'auditer environnementalement les sites les plus polluants (teinture, tannage du cuir...)

## 3.3.2. Relatives aux risques achats (sur la chaîne d'approvisionnement, les produits)

### RISQUES LIÉS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Les mesures de prévention et d'atténuation des risques liés aux conditions de travail concernent exclusivement les produits en marque propre pour le moment. Il est prévu d'étendre nos actions aux autres fournisseurs en 2024.

**Le parc fournisseurs de BUT** est constitué principalement d'usines asiatiques gérées par notre bureau de sourcing basé en Chine (représentant 324 sites de production) et de fabricants européens, turcs et brésiliens.

BUT est conscient des risques sociaux pouvant survenir au sein de sa chaîne d'approvisionnement. C'est la raison pour laquelle des audits sociaux sont réalisés depuis plusieurs années et l'enseigne a adhéré, depuis 2022, au référentiel **ICS (Initiative for Compliance and Sustainability)**. Depuis, des audits sociaux et environnementaux ont été menés respectant les critères de l'ICS, basés sur les principes de l'Organisation Internationale du Travail. Ces audits sont réalisés par des cabinets d'audits sélectionnés par l'ICS et mandatés par BUT, et non pas par les fournisseurs. Ces derniers n'ont d'ailleurs pas connaissance de la date à laquelle l'usine est auditée.

Tous les résultats sont mutualisés dans la base ICS afin que tous les membres aient accès aux données des usines qu'ils ont en commun.

**Le périmètre prioritaire identifié pour ces premiers audits est le périmètre Asie. Un auditeur interne de notre bureau de sourcing, travaillant à la fois pour BUT et Conforama (134 usines en commun)** s'occupe de traiter directement avec les usines permettant de mutualiser les audits. Il informe ces dernières des plans d'action à mettre en place suite aux audits pilotés par le service qualité France. Il les anime sur le suivi et se rend sur site pour constater l'évolution du niveau social. Concernant le suivi de nos audits, la première étape a été **d'intégrer dans la base ICS tous nos fournisseurs Asie** grâce à notre bureau de sourcing. Le choix a été d'auditer en priorité les usines n'ayant jamais été auditées ou celles dont le dernier audit remonte à plus de 3 ans.

Le **système de notation** retenu est un système double fondé sur des pourcentages et une notation de A à E selon le niveau de maturité. En cas de non-conformité le fournisseur devra **mettre en place des mesures correctives**. L'usine est réauditée au minimum 6 mois après le premier audit. En cas de non-conformités graves ou si l'usine ne montre pas d'amélioration, celle-ci est déréférencée.

### RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

BUT travaille également avec ICS afin de récupérer les audits environnementaux de ses usines. La priorité est d'auditer environnementalement les sites les plus polluants (teinture, tannage du cuir...) ; l'objectif est d'en réaliser 30 par an à partir de 2024.

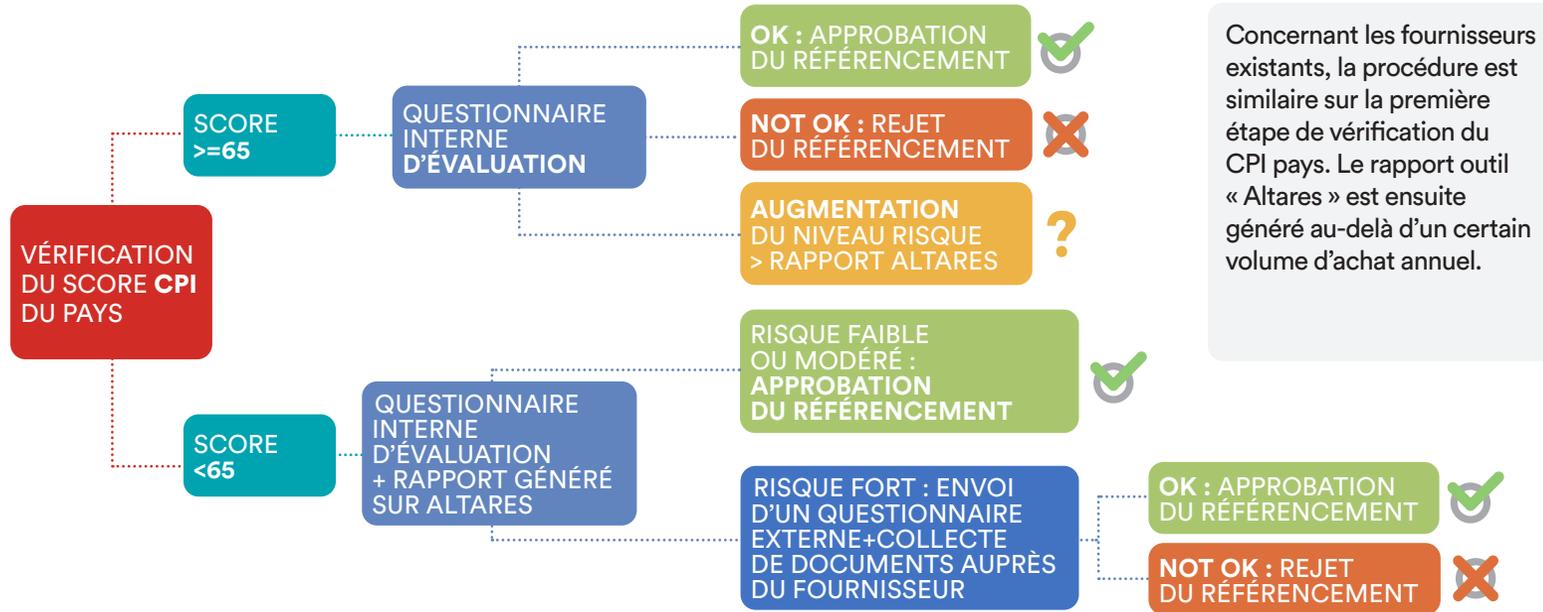
### RISQUES LIÉS À L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT : LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

BUT a instauré une **politique de lutte contre la corruption** en s'appuyant sur les obligations légales de la loi Sapin 2. Dans ce cadre, une procédure d'évaluation spécifique des fournisseurs au regard du risque de corruption a été mise en place.

Le niveau de risque de corruption du pays d'origine du fournisseur est évalué grâce à l'**Indice de Perception de la Corruption (CPI)** de Transparency International. Cet indice se fonde sur des enquêtes d'opinion afin de classer les pays en fonction du degré de corruption perçue dans les administrations publiques et la classe politique.

L'enseigne travaille à l'aide de l'outil « **Altares** », un logiciel permettant d'évaluer le niveau de risque global du fournisseur selon un certain nombre de critères (condamnation des dirigeants ou de la société, presse négative, personnes politiquement exposées, etc.). Il permet également d'être alerté en cas d'évolution notable liée à un fournisseur évalué préalablement (exemples : nouvelle sanction, changement d'actionnariat, etc.).

Le dispositif d'évaluation des nouveaux fournisseurs au regard du risque de corruption comporte plusieurs étapes afin de valider ou non la décision de référencement :



Concernant les fournisseurs existants, la procédure est similaire sur la première étape de vérification du CPI pays. Le rapport outil « Altares » est ensuite généré au-delà d'un certain volume d'achat annuel.

**100% DE NOS FOURNISSEURS**  
considérés comme « à risque »  
(sur la base du risque pays)  
sont évalués.

## 3.4 Mesures d'atténuation et prévention des risques et atteintes graves liées à la marketplace

Le fait que BUT soit "hébergeur" de partenaires commerciaux tiers implique pour l'enseigne de trouver le juste équilibre entre la vigilance et le respect de l'indépendance des vendeurs.

En vue d'approfondir la démarche de vigilance et afin de couvrir les risques identifiés propres à la marketplace, il est prévu de construire une stratégie de prévention et d'atténuation des risques propre à la marketplace afin d'intégrer progressivement les partenaires commerciaux et de les embarquer dans une meilleure gestion de leurs propres risques liés à leurs chaînes d'approvisionnement respectives.

The screenshot displays the BUT website interface. At the top, there is a navigation bar with the BUT logo, a search bar, and icons for 'Aide et contact', 'BUT Bernay', 'Me connecter', and 'Mon panier'. Below the navigation bar, there are menu items: 'Produits', 'PROMOS', 'Magazine', 'Services', 'BUT pro', and 'Habitons mieux'. The main content area features a breadcrumb trail: 'Accueil BUT > Mobilier > SÉJOUR - COIN REPAS'. The title 'SÉJOUR - COIN REPAS' is prominently displayed. Below the title, there is a sub-heading: 'Coin repas, salle à manger, l'endroit stratégique du foyer'. A descriptive paragraph follows: 'Lieu dans lequel toute la famille apprécie de se réunir, le coin repas, salle à manger mérite une attention toute particulière. Les meubles qui le composent doivent ainsi s'intégrer harmonieusement avec le reste de la pièce, pour se réunir autour du repas et intégrer de l'électroménager comme un [frigorifère](#) ou un [lave vaisselle](#). Pour des questions de confort et d'ergonomie, le coin repas, salle à manger doit constituer, par le biais des chaises, de la table ou du... [En savoir +](#)'. At the bottom, there are three images showing different dining room furniture setups: a wooden dining table with chairs, a modern dining table with a colorful cabinet, and a dining table with a tall shelving unit.

A photograph of two male employees in blue work jackets with 'BUT' logos, walking through a warehouse aisle. They are looking at a clipboard held by the man on the left. The aisle is lined with metal shelving units and cardboard boxes. A large red number '4' is overlaid on the left side of the image.

4

**Mécanisme  
d'alerte  
et de recueil  
des signalements**

BUT a instauré un système d'alerte permettant aux collaborateurs de signaler des comportements ou des situations en contradiction avec les principes énumérés dans le Code de conduite, portant notamment sur les droits humains et sur l'environnement.

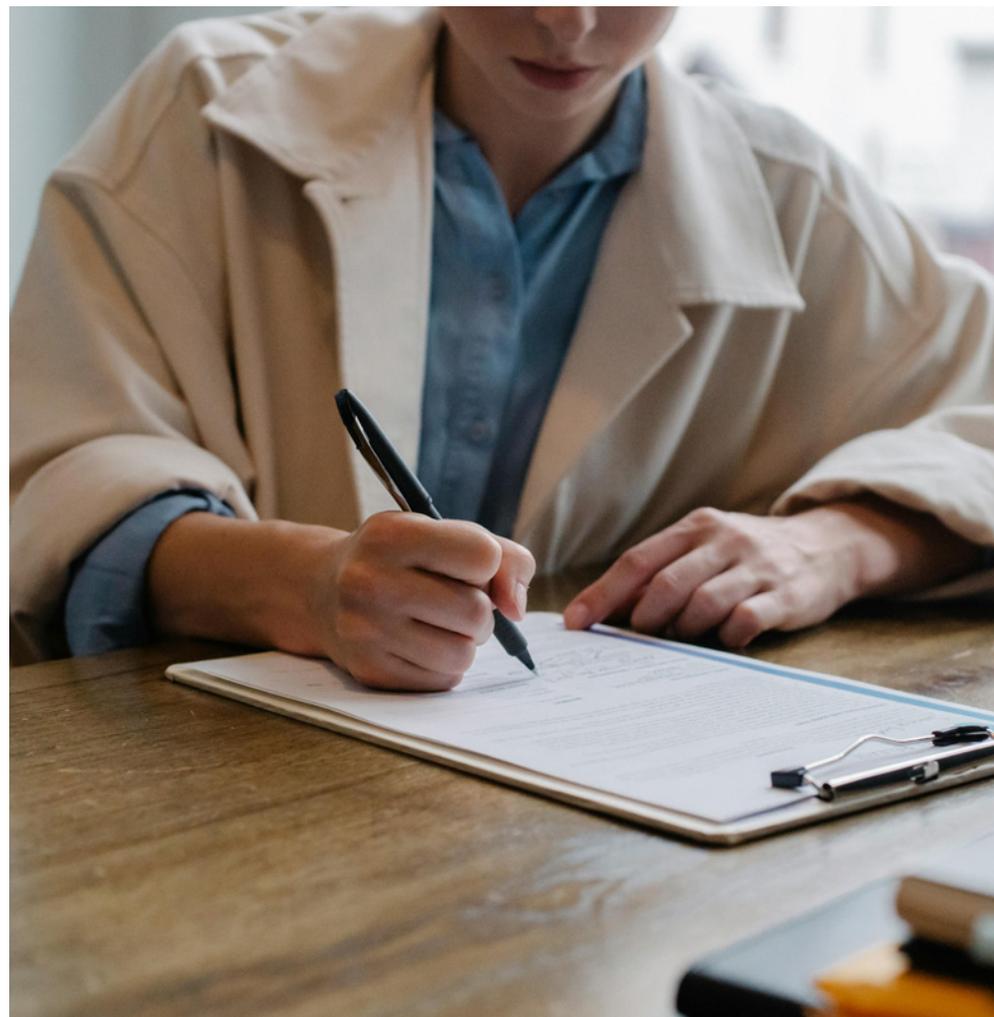
Ce mécanisme et la procédure de signalement sont présentés dans le Code de conduite accessible via l'intranet de l'enseigne. Un module d'e-learning obligatoire est également dispensé à l'ensemble des salariés.

Ainsi, le collaborateur témoin ou victime d'une violation du Code de conduite est formé quant à l'utilisation du mécanisme d'alerte et a donc la possibilité de dénoncer ces agissements en écrivant sur une adresse mail générique.

Le comité d'éthique, composé notamment de la responsable des relations sociales et du directeur de l'audit interne, procède alors aux vérifications et investigations nécessaires permettant d'instruire cette demande. La confidentialité des informations est garantie pendant tout le processus d'alerte afin que les lanceurs d'alertes puissent signaler tout manquement potentiel sans risque de représailles à leur encontre.

Une newsletter annuelle permet de renouveler de manière régulière la communication à son sujet. Elle rappelle la présence du Code de Conduite sur l'intranet et l'existence de ce mécanisme d'alerte. Enfin, une formation e-learning obligatoire sur le « Code de conduite des affaires et de vigilance » fait également mention de ce dispositif.

Au cours de l'année écoulée, cinq alertes ont été remontées dans le cadre du mécanisme. Elles ont toutes été investiguées et traitées.





5

**Dispositif de suivi  
des mesures mises  
en œuvre et évaluation  
de leur efficacité dans  
le cadre du Plan de vigilance**

Une gouvernance dédiée a été mise en place pour assurer la mise en œuvre et le suivi du Plan de vigilance en interne via la création d'un comité dédié et la nomination d'un référent devoir de vigilance. Ce dernier a pour mission d'assurer l'animation permanente du sujet en interne et de garantir le suivi des indicateurs de performance (KPI) définis.

Des modifications au Plan de vigilance pourront être apportées compte tenu des actualités du secteur (et notamment des risques associés), du contexte réglementaire ainsi que de l'évolution des plans d'actions associés. En plus d'une veille continue dédiée, le comité devoir de vigilance prévoit une réunion annuelle de mise à jour avant la publication du Plan de vigilance. Il est également prévu de revoir en profondeur et de réévaluer les risques de la cartographie pour en questionner les fondements et processus tous les 4 ans.

Ces évolutions sont présentées chaque année au comité RSE et au comité de direction de BUT avec des rôles distincts, à savoir :

- **Comité RSE** : assure un suivi opérationnel en actant les projets et plans d'actions compte tenu des risques pouvant survenir ;
- **Comité de direction** : valider les jalons stratégiques du Plan de vigilance à travers le partage des éléments de reporting annuels.



**Habitons  
mieux**